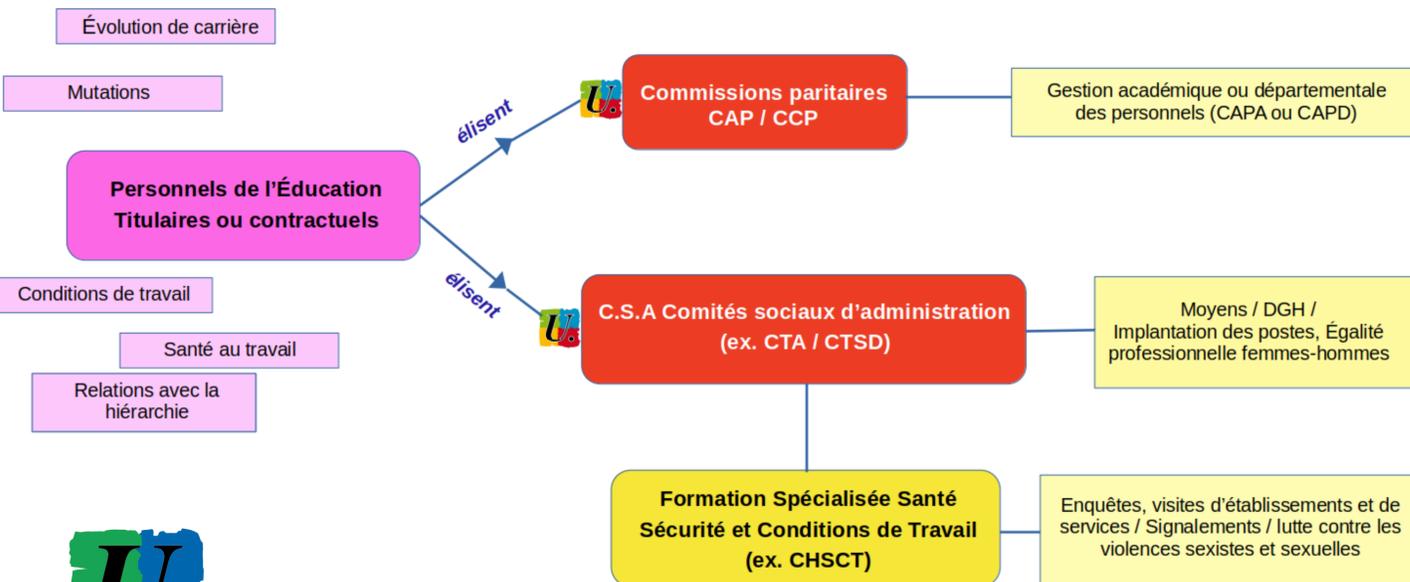


ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS



- Évolution de carrière
- Mutations
- Personnels de l'Éducation Titulaires ou contractuels
- Conditions de travail
- Santé au travail
- Relations avec la hiérarchie



Décembre 2022 :
Les personnels titulaires et non titulaires voteront pour élire leurs représentant.e.s au Comité Social d'Administration (CSA) académique, qui regroupera l'actuel Comité Technique Académique (CTA) et le CHSCT-A devenu « Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail » (FS-SSCT).

La Fonction Publique : une idée plus que jamais moderne

Pour la FSU, les services publics et la Fonction publique sont les leviers essentiels d'accès aux droits pour tous et toutes et à une meilleure répartition des richesses. Ils sont au cœur du projet de transformation sociale, solidaire et écologique que nous portons. Cela implique qu'ils soient rendus par des agent.es qualifié.es, titulaires dans le strict respect de la continuité territoriale, la transparence de gestion, le contrôle démocratique et la neutralité des agent.es dans l'exercice de leurs fonctions.

La Fonction Publique est une idée moderne, qu'il faut continuer à défendre. Le statut général des fonctionnaires a été construit pour préserver l'indépendance des fonctionnaires et les protéger contre les pressions, menaces ou tentatives de corruption. Le fonctionnaire est au service de l'intérêt général, responsable devant la nation et n'est pas lié à un employeur au service d'intérêts privés.

Depuis trois décennies, au nom des dogmes néolibéraux, le statut a subi de nombreuses attaques et un coup sévère avec la promulgation de la loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la Fonction publique ». Le paritarisme tel qu'il avait été mis en œuvre à la Libération et renforcé en 1983 permet, grâce à des représentants élus du personnel dans des instances techniques et paritaires, de garantir l'intérêt général.

La FSU continue de rappeler la nécessité de ces instances et leur rôle primordial pour l'équité et la transparence des opérations qui touchent à la carrière des personnels. Les déroulements de carrière, la mobilité, l'appréciation de la valeur professionnelle ou la rémunération des personnels sont désormais soumis à des critères arbitraires et individualisés de performance, entre les mains des hiérarchies locales, au détriment des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice.

Ces nouvelles règles constituent un recul historique majeur et jettent un discrédit et une défiance totale et légitime sur la gestion par l'État de ses personnels.

Du Comité Technique Académique au Comité Social d'Administration Académique : notre droit à être représenté.e.s

Pour la FSU, majoritaire dans les instances académiques et ministérielles, cette refonte traduit une volonté de marginaliser les enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail des personnels.

Les instances de représentation académique, et leurs déclinaisons dans les départements, sont un espace de revendications face à l'administration et de défense des cadres collectifs face aux attaques gouvernementales contre l'Éducation et les agents publics. Grâce à la force collective exprimée par vos suffrages majoritairement en faveur de la FSU lors des élections professionnelles de 2018, vos représentant.es ont pu intervenir et défendre sans relâche vos intérêts dans tous les domaines :

- revalorisations indemnitaires, promotions, mutations, répartition des moyens académiques (bien trop faibles), défense des postes, créations de nouveaux établissements et services,
 - offre de formation continue, impact académique de la réforme territoriale, égalité professionnelle femmes-hommes, conditions de travail, hygiène et sécurité.
- Défendant les conditions de travail de toutes les catégories de personnels, les élu.es FSU ont œuvré à déconstruire les discours du pouvoir, à revendiquer plus de moyens pour l'Éducation, pour permettre à chaque agent.e de remplir ses missions dans un contexte plus favorable.

Pendant la crise sanitaire nous avons pu dénoncer dans les CHSCT académique et départementaux les manquements de notre employeur en matière de protection des personnels, de dérives managériales, de failles dans la distribution de matériels (gel, masques, autotests, détecteurs CO2 etc.) et les manques récurrents de cadrage national, illustrés par des matériels réservés à certains personnels et une communication calamiteuse et scandaleuse des protocoles sanitaires.

Les membres du CHSCT suivent tout au long de l'année les signalements que vous pouvez consigner sur les registres Santé et Sécurité au Travail, effectuent des visites d'établissements et de services. Ils réalisent régulièrement des enquêtes après des accidents de service ou des dysfonctionnements dénoncés par les personnels.

Au sein de la nouvelle formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail, la FSU est déterminée à poursuivre la défense des droits des personnels en matière de suivi médical, de sécurité des locaux, de risques psycho-sociaux mais aussi pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les discriminations.

Dans un contexte politique porteur de régressions pour l'Éducation et pour les services publics, il est primordial de redonner une grande force à vos représentants en votant à nouveau massivement et très majoritairement pour la liste FSU au Comité Social d'Administration de l'Académie de Montpellier lors des élections professionnelles de décembre 2022.

Il est urgent de rebâtir une fonction publique démocratique à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle pour des services publics de qualité pour toutes et tous, avec des personnels qualifiés, reconnus et protégés par un véritable statut.

Décentralisation : en finir avec les dérèglementations tous azimuts.

Depuis 2015, la décentralisation réalisée au nom d'une plus grande souplesse et d'adaptabilité aux réalités locales, n'a fait qu'aggraver les inégalités territoriales. Le transfert de nouvelles compétences aux régions rend l'accès plus difficile à certains services publics, notamment dans les zones rurales, les espaces péri-urbains ou les territoires ultra-marins.

La dernière loi dit « 3DS » renforce ces logiques de dérégulation et de dérèglementation. L'État transfère ainsi aux collectivités des compétences nouvelles favorisant le processus d'externalisation et de privatisation de tout un ensemble de services publics dans différents domaines : la transition écologique (exemple : la gestion des espaces Natura 2000), les transports, le logement, la cohésion sociale et la santé.

Au niveau de l'éducation, la régionalisation de l'orientation scolaire est un bon exemple de ces dérives vers l'externalisation-privatisation au détriment des usagers notamment des publics les plus fragiles.



La FSU demande l'abandon de la loi 3DS.



Lutter contre la précarité, améliorer les conditions de travail et de rémunérations : un combat porté par la FSU pour la reconnaissance de toutes les missions dans l'Éducation !

Précarité Le recours à l'emploi précaire dans tous les secteurs de métier, au lieu de recruter des fonctionnaires, met à mal la continuité de la fonction publique et de ses missions. Le pourcentage des non-titulaires a augmenté de 7,5 % en 5 ans. Il est aujourd'hui de 25 %.

L'administration qui organise des remplacements au pied levé par des contractuel·les sans aucun accompagnement montre qu'elle fait peu de cas du fonctionnement des établissements et de ces personnels.

De la défense des conditions de travail et de vie dignes à celle du respect des droits de toutes et tous, la FSU porte un syndicalisme ancré dans les réalités professionnelles.

Pour la FSU, tous·tes les collègues contractuel·les ont vocation à être recruté·es comme titulaires dans le corps de fonctionnaires correspondant aux missions qu'ils exercent.

La FSU revendique un véritable plan de titularisation, accompagné d'une formation initiale et continue à la hauteur des exigences de nos métiers.

AED La FSU dénonce le recrutement des AED directement par le chef d'établissement qui intensifie les pressions managériales et les chantages au renouvellement de contrat, l'augmentation du nombre d'heures effectuées (41h30 pour un temps plein actuellement contre 28h hebdomadaires avant 2003 !) ainsi que la difficulté à poursuivre ses études pour ceux qui le souhaitent car le crédit d'heures formation est insuffisant !

La durée des contrats, le non versement de la prime REP-REP+, l'accroissement des missions imposées aux AED justifient amplement le ras-le-bol !

C'est contre cette précarité, contre les conditions de recrutement, d'emploi et de services, contre l'arbitraire que la FSU se bat ! Les futurs CDI ne peuvent être qu'une étape transitoire avant la création d'un vrai statut de personnel d'éducation, seul garant d'une véritable promotion sociale.

AESH L'Académie de Montpellier compte plus de 6000 AESH, soit 10 % des personnels. Ce sont à 92% des femmes. Sans leur travail, la scolarité des élèves en situation de handicap serait quasi impossible. Pourtant, l'immense majorité des AESH est contrainte à un temps partiel subi et rémunérée en dessous du seuil de pauvreté.

De plus, le nombre de notifications d'accompagnement pour les élèves des écoles, des collèges et des lycées ne cesse d'augmenter et les recrutements ne suivent pas.

Contrairement à ce que prétend l'administration, la mise en place des PIAL sur l'Académie a dégradé les conditions de travail des AESH ainsi que de scolarité des élèves. Le PIAL institutionnalise le saupoudrage des heures d'accompagnement.

Au sein de la FSU, les AESH participent concrètement à l'élaboration des revendications qui sont portées dans les manifestations mais aussi dans les instances académiques et groupes de travail. Lors du CTA de novembre 2019 la FSU de l'académie de Montpellier a été la seule organisation à voter pour la nouvelle grille indiciaire ouvrant à un avancement automatique tous les 3 ans et à la prise en compte de l'ancienneté. Cette avancée, bien qu'insuffisante, a été étendue au niveau national en 2021.

La FSU revendique des recrutements à la hauteur des besoins et la création d'un emploi statutaire pérenne au niveau d'une catégorie B de la fonction publique, synonyme d'une élévation généralisée de salaire.

Pour la FSU, les AESH sont indispensables à la réussite des élèves et doivent être reconnu·es et revalorisé·es dans leur métier.

Personnels Contractuels, AESH, AED : POURQUOI VOTER FSU aux élections professionnelles ?

Lors des élections professionnelles, les AESH, les AED et les contractuel·les sont invités à voter pour 3 scrutins : le CSA académique et le CSA ministériel (comités sociaux d'administration) et pour leur CCP (Commission Consultative Paritaire spécifique).

VOTER FSU c'est s'assurer de la présence de vos élu·e-s dans toutes les instances pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail !

Nos propositions pour la défense collective de la Fonction Publique



SCANNEZ MOI



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

8 Décembre 2022

Pour une Fonction Publique au service de l'intérêt général, VOTEZ F.S.U



#UnPland'Urgence pour l'École et pour la Fonction Publique



ÉDITO

AVEC LA FSU ! Reconstruire ensemble une force collective de transformation sociale !

A la FSU, nous nous félicitons que le danger immédiat d'une accession au pouvoir de l'extrême droite à l'occasion de l'élection présidentielle ait été écarté. Cependant, nous savons aussi que les politiques libérales avec leur lot de dégradation des conditions de nos vies et d'accentuation des inégalités ont favorisé la progression des forces de haine, de xénophobie, de nationalisme et de mise en opposition de tous contre tous.

Depuis cinq ans, nous luttons sans relâche contre les projets Macron, porteurs de régressions sociales, d'injustices et d'attaques contre nos métiers, de mépris des agents de la fonction publique et des missions que nous exerçons avec tant de passion.

Le 8 décembre prochain, auront lieu des élections professionnelles fortes de sens.

La loi de transformation de la Fonction Publique du 1^{er} quinquennat Macron a largement réduit les compétences des Commissions Paritaires sur les carrières (avancement, promotions) et les mutations. La FSU réaffirme sa demande d'abrogation de cette loi.

La FSU reste totalement engagée pour défendre et conforter le service public d'éducation au service de la réussite de tous les élèves. Des élèves confrontés aussi aujourd'hui à la prégnance des inégalités sociales ce qui rend impérieuse la démocratisation du système éducatif par un plan d'urgence pour l'école et pour les métiers de l'éducation : revalorisation des salaires, dégel du point d'indice, résorption de la précarité, plan de recrutements et de titularisation des contractuels.

La FSU, avec ses syndicats nationaux, est de très loin la première organisation syndicale dans l'Éducation nationale. Un atout considérable pour continuer de défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications, une amélioration de leurs conditions de travail, la défense et le renforcement du statut de tous les fonctionnaires et agents publics.

A la FSU, nous restons plus que jamais force de propositions et nous nous engageons dès maintenant à insuffler avec force une dynamique de rassemblement des forces progressistes le plus large possible pour que puissent se construire, pour les législatives de juin et au-delà, les indispensables alternatives politiques et sociales tant attendues.

CONTACTS

FSU - Aude, fsu11@fsu.fr - FSU - Gard, fsu30@fsu.fr
 FSU - Hérault, fsu34@fsu.fr - FSU - Lozère, fsu48@fsu.fr
 FSU - P.O., fsu66@fsu.fr

SCANNEZ MOI

Publication FSU – Académie de Montpellier – Mai 2022